



Etablissements sensibles	Occupation de sol
★ Crèche	■ Zone urbanisée
★ Ecole	■ Espace agricole
★ Musée de village	■ Forêt
▲ Camping	■ Aéroport
▲ Aire	■ Equipement sportif et de loisir
Services de secours	■ Extraction de matériaux
✚ Pompiers	■ Ingénierie
✚ Gendarmerie	■ Zone industrielle ou commerciale
Établissements publics	Hydrologie
■ Mairie	— Rivière, bras morts
■ Église	— Plans d'eau
■ Salle des fêtes	
Équipements sensibles	Divers
▲ Aire de déchets	— Limite commune
▲ Terrain de sport	— Égout ou assaini
▲ Station d'épuration	— Limite de Cras communale
▲ Bâtiment agricole	— Bât
● Industrielle, artisan	— Rivière (dig., Nat., autorisée)



0 50 100 200
Mètres